

INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Les formulaires de mise en service des conduits 3CEp* sont obligatoires.

Quelle est la date d'application ? 1^{er} Janvier 2020

Est-ce un point de contrôle ? Oui

Quels sont les textes de référence ? Arrêté du 23 Février 2018

Quel est le certificat concerné ? CQH installation individuelle (modèle 2)

À RETENIR

Dans le cas d'une installation neuve d'un conduit 3CEp, vous devez joindre les formulaires (phase 1 et phase 2) de mise en service des conduits 3CEp et des chaudières associées pour obtenir le visa de vos certificats.

FORMULAIRE
PHASE 1



Merci de renseigner les informations demandées.

IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Nom du maître d'ouvrage : _____
 Adresse : _____

[Je télécharge les formulaires](#)

FORMULAIRE
PHASE 2



Merci de renseigner les informations demandées.

IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Nom du maître d'ouvrage : _____
 Adresse : _____

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATEUR DES CHAUDIÈRES

Vous souhaitez en savoir plus sur les conduits 3CEp ?

[Je découvre les formations](#)

*3CEp : Conduit collectif chaudière étanche pression

Plus d'information sur www.qualigaz.com

